

15413 24 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 décembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 décembre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE)
2017/2063 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au
Vénézuëla

E 19331

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**